



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court

Le Bureau du Procureur
The Office of the Prosecutor



M. Mandiaye Niang
Procureur Adjoint
Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale

21^{ème} Session de l'Assemblée des Etats parties

Session plénière sur la coopération

Date: 8 December 2022 | *Heure:* 11:30-12:15 | *Lieu:* World Forum, La Haye

Madame la Présidente de l'Assemblée des Etats parties,
Monsieur le Président de la Cour pénale internationale,
Monsieur le Greffier,
Excellences les Ambassadeurs François Alabrune et Momar Gueye,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, au nom du Procureur Karim Khan, renouveler les remerciements à Son Excellence l'Ambassadeur François Alabrune et Son Excellence l'Ambassadeur Momar Guèye et leurs équipes respectives, pour les efforts importants que la France et le Sénégal continuent de déployer au fil des années en tant que co-facilitateurs de la coopération. Cette session plénière est encore une manifestation de ce travail important. C'est donc avec plaisir et gratitude que je représente le Procureur Khan à cette session plénière.

Excellences, durant cette année, vous n'avez pas cessé, en tant que co-facilitateurs de la coopération, à investir des efforts, de manière délicate et efficace, sur des questions majeures : les arrestations, les enquêtes financières et la protection des témoins et tant d'autres sujets d'importance pour la Cour.

Le message que je veux transmettre aujourd'hui est un appel du Procureur à poursuivre les efforts collectifs pour la réalisation des objectifs assignés par le Statut de Rome, et pour accroître notre impact dans la lutte contre l'impunité des crimes graves.

Durant l'année écoulée, le Bureau a bénéficié d'un bon niveau général de coopération que nous avons mis en exergue dans le rapport annuel de la Cour sur la coopération. C'est le lieu de réitérer notre gratitude aux Etats et

à tous les partenaires pour cette coopération nécessaire pour traduire nos objectifs communs en réalisations tangibles et pertinentes.

La coopération est essentielle à l'effectivité du système de justice pénale internationale instauré par le Statut de Rome. Les différents acteurs du système, les Etats parties, les organes de la Cour, les organisations internationales, les acteurs de la société civile, doivent continuer le travail collectif pour garantir une coopération effective et efficace. Ceci est nécessaire pour relever ensemble les défis.

C'est avec la coopération et le soutien des partenaires que nous arriverons ensemble à surmonter les défis opérationnels et logistiques liés à l'exécution des mandats d'arrêt de la Cour.

Nous sommes déterminés à continuer à jouer notre rôle, mais nous avons besoin du soutien constant et concret des Etats pour réaliser les objectifs nobles du Statut de Rome au service de l'humanité.

Parce que nous partageons les valeurs communes du Statut de Rome, il est important que nous continuions à donner plein effet à notre engagement à redoubler d'efforts et à poursuivre le dialogue nécessaire au renforcement de la coopération. Le travail pour favoriser des réseaux et promouvoir des synergies mutuellement bénéfiques doit se poursuivre.

Pour y parvenir, nous devons poursuivre le travail d'innovation pour améliorer notre Bureau et sa performance, tout en étant pleinement engagé avec les États, les organisations régionales et internationales, et la société civile dans le combat collectif contre l'impunité.

Le travail pour délivrer une justice effective aux victimes de crimes atroces n'est pas sans obstacles mais les problèmes ne sont pas insurmontables.

Nous parviendrons à donner les réponses les plus adéquates aux problèmes même les plus complexes que si nous continuons à travailler ensemble pour les identifier et mutualiser nos efforts dans la recherche de solutions. C'est à ce prix que nous réussirons notre mission pour le bien-être et la sécurité de l'humanité.

Grâce au rôle actif et aux généreuses contributions des Etats, nous avons réalisé des progrès importants pour augmenter notre efficacité et garantir le succès dans la salle d'audience grâce à des moyens plus innovants de collecte des preuves. Suite à la Déclaration de Paris en 2017, des pas importants sont réalisés dans la coopération par la création d'un réseau de praticiens, orienté vers une meilleure connaissance et une meilleure compréhension réciproque du travail de la Cour et des systèmes d'origine.

Ce réseau d'experts qui est un cadre très pertinent, pas seulement parce qu'il favorise des contacts, l'échange d'informations et de bonnes pratiques avec des experts, mais aussi surtout parce qu'il permet de renforcer le travail et les résultats du Bureau, et contribue à renforcer les capacités des juridictions nationales et la coopération interétatique.

Je voudrais réitérer l'appel du Procureur pour encourager les États à se joindre à cet effort et à connecter leurs experts opérationnels au réseau.

Je salue et encourage la poursuite des efforts concernant la plateforme numérique de coopération de l'Assemblée créée par la France et le Sénégal pour faciliter l'échange d'informations.

Je voudrais également souligner l'importance pour la Cour de continuer à bénéficier des contributions financières volontaires des Etats et du personnel en détachement.

Je veux renouveler le soutien du Bureau aux efforts du Président et du Greffier pour conclure des accords-cadres volontaires supplémentaires avec les États parties. Ces accords sont tous nécessaires pour nos activités et pour assurer le bon fonctionnement de la Cour.

Je vous remercie de votre attention. | BdP